

PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, le 22 février 2016, à 11 h 45.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président (*par téléphone et jusqu'à 12 h 20*)
- Mme Louise Brunet, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- M^{me} Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec
- M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis (*par téléphone et jusqu'à 12 h 20*)

Sont également présents :

- M^{me} Myriam Poulin, secrétaire corporative par intérim de la CMQ
- Mme Parise Cormier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observatrice
- M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, à titre d'observateur

Est absent :

- M. Marc Rondeau, directeur général et trésorier de la CMQ

Ouverture de la séance

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2016-19

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Règlement de contrôle intérimaire visant à imposer des restrictions supplémentaires aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency

Les membres présents discutent du point à l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAL

- 2 -

Modification du calendrier des séances du conseil et du comité exécutif

Résolution E-2016-20

- Modifier le calendrier des séances du conseil et du comité exécutif afin que les séances prévues le 10 mars aient lieu le 15 mars 2016.

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2016-19 à E-2016-20, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE